

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCACTION**

Le 20 mars 2025

N° 2025/582

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES**

ANNEE 2025

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Mme Véronique PETIT, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR

Excusés : Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT,

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Virginie Viéville, adjointe en charge à la vie locale, aux associations et au sport informe l'assemblée délibérante que les Associations ont fourni, en début d'année 2025, un dossier de demande de subvention communale.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission des Associations en date du 10 mars 2025 ;

Lors de ces réunions, n'a pas pris part aux votes :

Madame Marguerite FONT pour le Poker Club

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 17 mars 2025

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 25 mars 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le montant des subventions a été ainsi réparti :

AMICALE BOULISTES	1 000.00 €
ASCL football	3 000,00 €
BILLARD CLUB	1 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 800,00 €
JUDO CLUB	3 000,00 €
STMC (AÏKI-JUJUTSU)	900,00 €
VELO CLUB	1 500,00 €
ARMUZI	2 500.00 €
LUMIERES ET COULEURS	200,00 €
LES MUSTANGS SHOW MONTEL	2 000,00 €
EVIDENCE	3 300,00 €
POKER CLUB	1 200,00 €
CLUB DE L'AMITIE	400,00 €
FCPE	800,00 €
LES SERRES DE L'YSIEUX	300,00 €
AU CŒUR DES PLUMES ROSES	450.00 €
Total	23 350,00 €
COMITE DES AGENTS COMMUNAUX	8 000,00 €
Total	8 000,00 €
TOTAL	31 350,00 €

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de valider le montant des subventions ainsi accordées aux associations pour l'année 2025.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

(NPPV : Mme Marguerite FONT, adhérente au Poker Club)

VALIDE les montants des subventions qui seront attribuées aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#